



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 20.02.01.A

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : SRD (27) / E (10)
ABSTENTION : UDC (13) / RN (15) / P. COMMANDEUR / A.CUIGNACHE /
M.RAIMBAULT / F.VERDIER

OBJET : Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil régional, réuni en Assemblée Plénière les 2 **et 3 juillet 2020**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 4311-1 et suivants et L 4312-4;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 29 juin 2020 ;

Mme Mélanie FORTIER, rapporteur général du budget, entendu ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2019 présenté par Madame le Payeur régional ;

DECIDE

-d'approuver le compte de gestion 2019.

Le Président De Séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Gricourt', is written over the printed name 'Marc GRICOURT'.

Marc GRICOURT

SIGNE ET AFFICHE LE : 6 juillet 2020

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.